

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 juin 2024

A 17h00 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Alexandre de LANFRANCHI, Maire

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; de LANFRANCHI Jean Marc ; LUCIANI Maria Lisa ; DUFOUR Josée ; CUCCHI-FRESI Françoise ; PEDINIELLI Pierre ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise ; DERUDAS Denis ; de LANFRANCHI Emmanuelle ;

Etaient absents : VALLI François ; de PERETTI Don Napoléon (en visio) ;

Ont donné pouvoir : MAESTRATI Jean-Napoléon a donné pouvoir à de LANFRANCHI Jean-Marc ; SERENI Jacques a donné pouvoir à PEDINIELLI Pierre ; MONDOLONI Antoine a donné pouvoir à DERUDAS Denis ;

Etait également présent : Ange NICOLAI

Mme LUCIANI Maria Lisa a été nommée secrétaire.

1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 avril 2024

Le PV est adopté sans modifications.

2 – DM n°02 (budget principal et assainissement)

Le premier point concerne des réparations sur le camion et une provision pour la révision du véhicule léger.

L'augmentation du volume de subventions concerne le solde de l'opération Gabès dont une réunion finale se tiendra fin juin.

Ensuite il s'agit de l'inscription des frais d'études du cabinet Blasini pour les ruelles, dont le projet a été abandonné.

Les couts réels de rénovation de l'appartement de l'école mais aussi une provision pour la réhabilitation du second appartement.

Sur le budget assainissement il s'agit de payer l'AMO de Pozzo di Borgo pour le marché d'entretien des STEP de Levie et de Tirolo.

Les délibérations sont soumises au vote.

Adoptée à l'unanimité.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

3 – Délibération concernant les horaires d'été pour le personnel communal

De manière identique à l'année dernière, il est proposé d'adopter des horaires d'été pour le personnel administratif (un mois de mi-juillet à fin août avec des horaires de 8 à 15 heures) et pour le personnel technique (pour deux mois de mi-juin à fin août de 6 à 13 heures) et ce jusqu'au 25 août car il faut préparer les Médiévales.

La délibération est soumise au vote.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

4 – Délibération concernant la création d'emplois liée à l'accroissement temporaire d'activité du service technique

La commune a 3 contractuels actuellement : Madina MERCHI, Jean François AQUINO et Nicolas BICCHERAI.

Il est proposé de stagiairiser Jean-François AQUINO à compter du 15 juillet, étant donné qu'il a fait un an de contrat. Cette année s'est avérée satisfaisante. Jean-François AQUINO doit poursuivre dans cette voie et montrer son sérieux. Cette année de stage permettra à la commune de continuer à le tester. La commune dispose déjà d'un poste d'adjoint technique territorial vacant et n'a donc pas besoin d'en créer un nouveau.

Il est proposé de prolonger Nicolas BICCHERAI de 6 mois, pour atteindre une année de contrat, comme ce fut le cas pour Jean-François AQUINO. Nicolas BICCHERAI est très satisfaisant et sérieux dans son travail.

Concernant Madina MERCHI, il sera nécessaire de lui proposer un poste à compter de septembre. Les besoins pendant l'été ne justifiant pas son recrutement avant cette date.

La délibération est soumise au vote.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

5 – Demande de régularisation de certains administrés vis-à-vis du domaine public communal

La première demande concerne une parcelle appartenant à Jean Simon de LANFRANCHI, un chemin communal traverse un terrain qu'il occupe. Il souhaite acquérir une partie de ce chemin en échange d'une autre partie afin de préserver le passage initial. Le Maire sollicite l'autorisation de discuter avec cette personne pour parvenir à un accord qui devra être validé par le Conseil et qui respectera une procédure. L'enjeu concerne le maintien des chemins communaux et une équité concernant les surfaces à échanger entre la commune et Jean Simon de LANFRANCHI.

La seconde affaire concerne M. QUILICHINI Jules et sa copropriété avec TAFANI à la Navaghja. Il souhaite céder à la commune une partie de sa parcelle qui est utilisée depuis plusieurs décennies comme chemin communal. Cela lui permettra de régulariser sa parcelle et à la commune de sécuriser cet accès.

Il est proposé d'approuver la demande de M. QUILICHINI par délibération.

La délibération est soumise au vote.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

6 – Adoption du plan de financement pour la réfection de la clôture du complexe sportif de Ciniccia

Il s'agit de solder la dotation quinquennale. La CCAR nettoie la zone et la commune s'occupe de fournir le matériel et le poser. Cela fera une finition propre du complexe sportif de Ciniccia.

La délibération est soumise au vote.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

7 – Adoption du plan de financement pour l'achat de matériel à destination de la Maison de Santé

La liste des besoins a été faite par les médecins, l'association, les demandes du kiné et de la podologue. Il est proposé d'acquérir ce matériel qui demeurera dans le patrimoine de la commune. Le comité de Massif de la Collectivité de Corse peut intervenir dans le financement.

La délibération est soumise au vote.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

8 – Adoption du plan de financement pour la reprise d’un escalier en pierre desservant les quartiers du Pantanu et de l’Insuritu

C’est un dossier ancien qui va être réalisé grâce à la dotation quinquennale. Il s’agirait de requalifier les autres escaliers montant du Pantanu vers l’Insuritu (sortie à côté des ambulances). Cet escalier ne sera plus impacté, sauf imprévus, par les travaux de réseaux et de voirie.

La délibération est soumise au vote.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

9 - Questions diverses

La numérisation des concessions du cimetière par la société Ad Vitam :

En attendant les travaux du nouveau cimetière, la société Ad Vitam se propose de réaliser l’inventaire, le diagnostic technique et sécuritaire, la mise à jour réglementaire, l’intégration logicielle et la mise en place des concessions. Ce n’est pas cofinçable. Il est proposé de le faire afin d’organiser l’ancien cimetière.

Convention avec le collège :

Le collège demande une subvention habituelle de 4200 euros pour des frais de fonctionnement (fioul de la cantine, etc...) et 600 euros exceptionnelle pour les denrées alimentaires. La commune souhaite que cette subvention exceptionnelle soit utilisée pour que des produits frais soit achetés pour la cantine.

Il est proposé d’approuver sur le principe la convention et d’autoriser le Maire à la signer :

La convention est soumise au vote.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

Rencontre avec la Poste du 13/07 :

Après avoir échangé avec Messieurs SECONDI et MARTINS, la commune a réaffirmé son souhait de maintenir une forte présence postale via un bureau de plein exercice. Concernant le tri postal, ils nous ont indiqué que le tri postal sera maintenu sur la commune. Le retour dans l’ancien bureau devrait suffire avec quelques aménagements. La commune leur a proposé un local qu’elle loue en face du bureau de poste ou de trouver des solutions ailleurs sur la commune si besoin. La Poste fera un retour dans les prochaines semaines.

Marie Louise de ROCCA SERRA LIAUTAUD souhaite manifester une opposition forte à l'extrême droite compte tenu des résultats des dernières élections. Elle propose aux élus volontaires de s'associer dans une démarche visant à dénoncer ce danger en publiant un texte dénonçant les conséquences de ce vote.

La séance est levée à 18h15.